

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 juin 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Pascale PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
11	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 28 <sup>ème</sup> délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	Pouvoir de Fabien COUDURIER
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS Départ après la 44 <sup>ème</sup> délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 44 <sup>ème</sup> délibération
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ après la 31 <sup>ème</sup> délibération
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Pouvoir d'Annie MOULIN Arrivé après la 26 <sup>ème</sup> délibération
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
46	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
CHANAZ  
CONJUX  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIVIERS-DU-LAC

Isabelle MOREAUX-JOUANNET  
Pascal PELLER  
Nicolas VAIRYO  
Jérôme DARVEY  
Fabien COUDURIER  
Yves HUSSON  
Claude SAVIGNAC  
Elisabeth ASSIER  
Eudes BOUVIER  
Sylvie L'HEVEDER  
Denise de MARCH  
Annie MOULIN  
Robert AGUETTAZ

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Fabien DIDIER  
Françoise GRAVIER  
Véronique MERMOUD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Pilotage de la performance  
Responsable Urbanisme – Habitat - Foncier  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 juin 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 424 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (44 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 47 Année : 2018

Exécutoire le : 19 JUIN 2018

Affichée le : 19 JUIN 2018

Visée le : 19 JUIN 2018

### ECONOMIE

#### Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) - Subvention 2018

Monsieur le Président rappelle que GRAND LAC, Communauté d'agglomération, soutient au titre du développement de l'entrepreneuriat sur notre territoire, notamment dans le cadre du dispositif CitésLab, les structures intervenant dans ce domaine, tels que l'Association ADIE.

#### **Présentation de l'association Adie Savoie :**

Créée en 1989, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

Ce réseau, présent sur l'ensemble du territoire national, est composé de 120 antennes départementales. L'ADIE dispose donc d'un réseau local de proximité lui permettant d'aller à la rencontre de tous les micro-entrepreneurs souhaitant créer ou développer leur activité professionnelle.

L'ADIE a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires des minima sociaux :

- par des financements limités à 10 K€ sous forme de microcrédit, de prêts sans intérêt et sans garantie (Jeunes, Séniors, Demandeurs d'emploi, RSA...), des subventions,
- 
- par un accompagnement des micro-entrepreneurs avant (montage financier), pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- 
- par des services complémentaires (micro-assurance, flocage véhicule, prêt de matériel...).

L'antenne savoyarde, située à Chambéry, a été créée en 2006 et couvre le département savoyard, avec le soutien du Conseil Général, du Conseil Régional. Ce dispositif est complémentaire avec les autres outils de financement (Réseau Entreprendre Savoie, Initiative Savoie, Savoie Angels Mont Blanc), outils soutenus depuis cette année, par Chambéry Grand Lac Economie.

Le dispositif CitésLab porté par le service développement économique de Grand Lac depuis juillet 2011, a permis de renforcer les liens avec l'ADIE et de mettre en place des réunions de sensibilisation et d'information destinées aux porteurs de projets de notre territoire. L'objectif de ces réunions est de sécuriser et pérenniser les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise.

Dans ce cadre, l'association ADIE a étudié 160 projets en 2017 (155 en 2016). Le montant des aides accordées aux TPE représente une somme de 222 K€ (soit 66 projets financés, dont 12 sur le territoire de Grand Lac).

À noter que l'ADIE finançait en moyenne une seule TPE annuellement, sur le territoire de Grand Lac, avant 2012. Depuis, la moyenne est de 18 TPE accompagnée chaque année. Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises accompagnées et financées est de 66 % soit un chiffre supérieur à la moyenne nationale (environ 50%).

#### **Soutien de GRAND LAC à l'ADIE :**

Au titre de l'année 2018, il est proposé au conseil communautaire de verser à l'ADIE une subvention de 4 000 € qui lui permettra de développer ses actions sur le territoire, en lien étroit avec le dispositif CitésLab porté par la collectivité depuis 2011 (montant identique à celui versé en 2017).

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place les modalités techniques du partenariat entre Grand Lac et l'association par l'intermédiaire d'un projet de convention annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 23 avril 2018 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2018, seront imputés sur la section de fonctionnement 2923 (compte 65741) du budget principal.

---

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'ADIE Savoie, au titre de l'année 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 14 juin 2018,

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 40
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre :

#### **L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

139, Boulevard Sébastopol

75002 PARIS

dont l'antenne régionale est située : 2, avenue de Leclerc - 69007 LYON

Représentée par Monsieur Etienne TAPONNIER, Directeur Régional

**Ci-après désigné "ADIE"**

### Et d'autre part :

#### **GRAND LAC,**

#### **Communauté d'Agglomération**

1500 Boulevard Lepic

73100 AIX LES BAINS

Représentée par Monsieur Dominique DORD, Président

**Ci-après désigné "GRAND LAC"**

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de GRAND LAC du 14 juin 2018,

**Vu** le budget 2018 de GRAND LAC,

### IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- 1) Créée en 1989, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

Ce réseau, présent sur l'ensemble du territoire national, est composé de 120 antennes départementales. L'Adie dispose donc d'un réseau local de proximité lui permettant d'aller à la rencontre de tous les micro-entrepreneurs souhaitant créer ou développer leur activité professionnelle.

L'association Adie a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires des minima sociaux :

- par des financements limités à 10 K€ sous forme de microcrédit, de prêts sans intérêt et sans garantie (Jeunes, Séniors, RSA...), des subventions,
- par un accompagner les micro-entrepreneurs avant (montage financier), pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- par des services complémentaires (micro-assurance, flochage véhicule, prêt de matériel...).

- 2) Grand Lac, dans le cadre de sa politique de développement économique, désireuse de contribuer au développement des outils d'appui à la création d'activités et d'emplois ainsi qu'à leur maintien, souhaite contribuer au soutien de cette initiative.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

GRAND LAC soutient, au titre de sa compétence développement économique les structures et associations intervenant dans les domaines de l'économie.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre Grand Lac et l'association Adie en vue de contribuer au fonctionnement et à la communication de l'association Adie.

### **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année 2018.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPES DU PARTENARIAT**

GRAND LAC et ADIE s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations et à la mise à disposition de compétences.

- l'Association ADIE s'engage à :

- accueillir et conseiller les chefs d'entreprises présents sur le territoire de Grand Lac,
- associer Grand Lac aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association,
- informer et orienter vers Grand Lac, dans le cadre du dispositif CitésLab, les porteurs d'idée et/ou de projet, soit en phase d'amorçage, soit à la recherche d'informations économiques territoriales ou de conseils,
- citer Grand Lac parmi les partenaires financiers dans les manifestations et documents de communication,
- organiser ou participer à des manifestations organisées sur son territoire, telles que séminaires, ateliers, conférences ou forums, sur le thème du financement et de l'accompagnement de la création et du développement des entreprises,
- communiquer à Grand Lac les dates prévues des événements et des formations organisées dans le cadre de l'animation de l'association,
- inviter Grand Lac à l'assemblée générale de l'association.

- Grand Lac s'engage à :

- désigner un correspondant pour l'association ADIE en charge d'animer le partenariat,
- informer et orienter vers l'association ADIE, les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, en recherche d'accompagnement et de financement.

### **ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT**

Par délibération du 14 juin 2018, le conseil communautaire de Grand Lac a fixé le montant de la subvention attribuée à l'association ADIE à **4 000 euros** pour l'année 2018.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur le fondement de la présente convention signée par les parties.

La subvention de fonctionnement de Grand Lac devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté. Son rapport annuel d'activités et ses comptes devront être communiqués à Grand Lac dès leur validation par l'assemblée générale de l'association.

En cas d'utilisation non conforme à l'objet de la présente convention ou en cas de non utilisation, l'association s'engage à reverser le montant de la subvention à Grand Lac de sa propre initiative. Dans tous les cas, Grand Lac se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention par l'association et d'exiger éventuellement le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés.

Grand Lac pourra demander, si besoin, des compléments d'information à l'association au vu des documents transmis.

En cas de refus de l'association ADIE de communiquer ses budgets, documents comptables et comptes-rendus d'activité (comprenant une évaluation qualitative et quantitative de l'action de l'association), Grand Lac pourra décider d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés, dont il ne pourrait pas être justifié d'un usage conforme à la présente convention.

L'association ADIE s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des dispositions légales auxquelles elle est soumise

#### **ARTICLE 5 : PROCEDURE BUDGETAIRE PREALABLE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR GRAND LAC**

Pour toute nouvelle demande de subvention, l'association ADIE s'engage à présenter à Grand Lac son bilan annuel d'activités, ses comptes certifiés, son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante et sa demande de subvention annuelle au plus tard **le 31 décembre** de l'année en cours pour l'année suivante.

#### **ARTICLE 6 : RESILIATION**

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, Grand Lac sera fondée à résilier la présente convention.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liquidation de la subvention sera alors effectuée au prorata temporis. Un titre de recette sera émis par Grand Lac si besoin.

La résiliation par Grand Lac n'entraînera, au profit de l'association ADIE aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **ARTICLE 7 : CADUCITE DE LA CONVENTION**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.

Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à Grand Lac les subventions de fonctionnement non utilisées.

#### **ARTICLE 8 : LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

Fait en 3 exemplaires originaux,

Aix-les-Bains, le

2018

**L'association ADIE**

**GRAND LAC,  
Communauté d'Agglomération,**

**Etienne TAPONNIER**  
Directeur Régional

**Dominique DORD**  
Président



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) - Subvention 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/06/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/06/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2430 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180614-d2430-DE

---

**Date de décision :** 14/06/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.2. Aux associations